

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NO LAS-0095**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 11 août 2014 a adopté le règlement suivant :

LAS-0095

Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'Arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2014.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 18 septembre 2014.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF  
BYLAW NO. LAS-0095**

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on August 11, 2014, the Borough Council has adopted the following bylaw:

LAS-0095

Bylaw authorizing a loan of \$80,000 for work related to the borough buildings.

This bylaw has been approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on September 10, 2014.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on September 18, 2014.